

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires au tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 26 Juillet

## INFORMATIONS

### L'opinion d'un anarchiste

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un anarchiste qui, pour n'être plus militant, n'en est pas moins au courant de ce qui se passe dans son parti.

La conversation que nous avons eue avec lui vaut d'être rapportée aussi fidèlement que possible ; nous n'y retrancherons que ce qui s'y trouve de trop... pittoresque :

— Tout d'abord, s'écrie notre interlocuteur, je relève une niaiserie dans ce que raconte la police de la présence à Paris de Placide Schouppe. Schouppe est à l'étranger et se moque fortement des brigades de recherches et autres mouchards.

» Vous pensez bien que je ne vais pas vous indiquer où il a trouvé un refuge, n'est-ce pas ?

» Quant à Parmeggiani et à Cufournel que je connais tous deux, ils arrivaient en effet de Londres lorsqu'ils ont été arrêtés par des agents qui, prévenus de leur arrivée, les filaient évidemment depuis la gare du Nord. Parmeggiani a été l'objet d'un arrêté d'expulsion, Dufournel est déserteur ; c'est sous l'une et l'autre de ces inculpations qu'ils ont été arrêtés. De complot anarchiste, il n'est et ne peut être question. »

Notre interlocuteur continua :

— Savez-vous pourquoi Parmeggiani et Dufournel venaient à Paris ?

— Non, certes.

Eh bien, je vais vous le dire. Ils venaient y faire parmi les compagnons une quête qui aurait permis à Meunier de s'échapper du trou où il est terré depuis que des mouchards sont sur sa piste. Voilà ce qu'ils venaient faire, et c'est ce qu'ils n'avaient pas malgré les promesses ou les menaces que ne vont pas manquer de leur faire les gens du « coin du quai ». Je réponds de Parmeggiani, je le connais, il ne soufflera mot ; c'est un homme énergique. Les policiers, heureusement pour les compagnons, sont des imbéciles...

— Pourquoi ?

— Comment, des gens dangereux à leur point de vue arrivent de Londres pour se mettre en rapport avec des coreligionnaires politiques que ces mouchards ont intérêt à connaître, et ils font la bêtise de les arrêter avant de savoir chez qui ils trouveront asile, ils sautent dessus, comme

ça, dans la rue ; ils ont tellement peur de les rater qu'ils préfèrent tout ignorer de leurs projets et de leurs relations plutôt que d'attendre ; ils ne sont vraiment pas forts !

— Les ayant sous la main, peut-être espèrent-ils en obtenir des révélations...

— De Parmeggiani, jamais ! Je vous le répète, c'est un homme sûr. Je suis moins tranquille à l'égard de Dufournel, un enfant ; mais comme les compagnons connaissent par vous son arrestation et qu'ils sont sur leur gardes, ces messieurs de la boîte en seront pour leurs frais, et s'il indique, je ne crois pas qu'il le fera, s'il indique l'endroit où est caché Meunier, celui-ci sera loin lorsque la police s'y présentera pour l'arrêter.

— Mais, vous-même, le savez-vous ?

— Parfaitement, et bien que je ne sois plus un militant pour des raisons que je ne juge pas utile de faire connaître à des bourgeois comme vous, mes sympathies restent acquises à mes anciens amis ; d'ailleurs, je ne suis pas un dénonciateur ; au revoir.

Et notre ex-anarchiste est parti.

Est-il aussi bien informé qu'il le prétend ?

### Les anarchistes en Belgique

On télégraphie de Liège :

Voici des renseignements sur la présence de Meunier et de Francis, les auteurs de l'explosion du restaurant Véry, à Paris.

Mardi soir, vers 9 heures, deux individus dont le signalement ne permet pas de douter un seul instant de leur identité, sont allés boire un verre de bière au café tenu par M. Louvry, cours Léopold.

Celui de ces individus que l'on suppose être Meunier a déclaré avoir travaillé quelques jours chez un ébéniste d'origine française.

Il a ajouté avoir quitté son patron à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec lui.

De cette conversation entendue et recueillie par le restaurateur, il résulte que Meunier et Francis attendaient de l'argent par la poste pour partir à Chicago.

La police de sûreté de Liège a arrêté samedi deux anarchistes allemands, les nommés C... et C... qui se trouvaient ici sous les noms de Mengers et de Mange. Ils possèdent de faux papiers qui leur ont été délivrés par un agent dont l'existence a été constatée en Allemagne.

La police Liégeoise a aussi arrêté vendredi un mineur qui avait soustrait, il y a quelques temps, une grande quantité de cartouches de dynamite. Pris de frayeur, lors du renvoi des anarchistes

journalière, avait été solennellement jurée par le roi dans l'église Notre-Dame, en présence du duc d'Ascot et de l'admirante d'Aragon, ambassadeur de Philippe II.

Aussi les gentilshommes espagnols se coudoyaient avec les seigneurs français, saluant les dames dans les salons avec leur raideur castillane. Le costume sombre et sévère de ces gentilshommes contrastait autant avec le splendide habillement de la plupart des Français, que leurs manières un peu rogues avec les allures légères et le ton enjoué des courtisans de Henri IV.

Parmi les Espagnols, don Pedro Henriquez d'Azavedo comte de Fuentès, commandant les troupes espagnoles en Lombardie et gouverneur du Milanais, se faisait remarquer surtout par sa mine grave et sérieuse.

Toute la noblesse de Henri n'avait pourtant pas la même richesse dans ses vêtements. Quelques-uns des pauvres Gascons ne pouvaient encore montrer que leurs gros pourpoints usés par la guerre, mais ne se drapaient pas moins fièrement dans leur petit capot de drap, agitant d'une main leur feutre, l'autre de toque, et de l'autre tenant avec braverie la poignée de leur épée.

Le luxe ne redevint général qu'un an plus tard.

Les seigneurs catholiques, anciens courtisans de Henri III et ralliés à la cause du Béarnais, parmi lesquels se distinguaient notamment le jeune duc de Guise et le beau Bellegarde, soupçonné d'être l'amant de Gabrielle, avaient toquet de cour, pourpoint de satin, manteau de velours posé sur une épaule, fraquette à dentelle, le tout magnifiquement brodé et orné de pourfitures chamarrées

et cour d'assises de Liège, il avait déposé ses cartouches dans une bouche d'égoût de la rue Loveux.

Il a été écroué et mis au secret.

### Incident de frontière

L'incident de frontière qu'un journal de Nancy annonçait vendredi est démenti :

Voici ce qui a donné lieu à cette nouvelle :

La route de Deutsch à Avricourt fait un coude prononcé près d'une ferme située en territoire allemand.

Des officiers allemands et des troupes s'y étaient arrêtés et quelques touristes français qui étaient allés loin sur la route crurent que les Allemands avaient dépassé la frontière et télégraphièrent à Nancy aussitôt sans s'assurer des faits.

On comprend l'émotion produite, car depuis quelque temps les troupes lorraines sont continuellement sur le qui vive.

### Les manœuvres navales

Brest, 23 juillet.

De très intéressantes manœuvres navales ont eu lieu cette nuit devant Brest. Vers 11 heures, l'escadre du Nord s'est présentée pour forcer la passe et pénétrer dans la rade. L'entrée du goulet était défendue par les torpilleurs de la défense mobile de Brest, renforcés par les torpilleurs des autres ports, arrivés hier. Tous ces torpilleurs étaient sous le commandement du capitaine de vaisseau Lormer. Les navires de l'escadre se sont approchés sans être inquiétés jusqu'à environ deux milles du goulet ; mais, à cet endroit, leur présence a été successivement signalée par les appareils microphoniques qui entourent comme d'une ceinture l'entrée du goulet. Aussitôt les puissants réflecteurs des postes sémaphoriques inondaient de lumière les bâtiments ennemis qui, si l'action eût été sérieuse, auraient été facilement coulés bas par la défense.

Au fur et à mesure que les bâtiments ennemis étaient découverts, ils brûlaient une fusée pour signaler qu'ils se reconnaissent en état d'infériorité et rentraient en rade.

Il était plus de deux heures lorsque les manœuvres se sont terminées ; ces manœuvres avaient surtout pour but d'habituer les postes électro-sémaphoriques à la mission qui leur incombera en cas de guerre. Les exercices ont été très réussis ; les appareils ont très bien fonctionné.

### Manifestation franco-russe

Le paquebot français l'*Traouaddy*, courrier d'Égypte, a rencontré à Port-Saïd le vapeur russe *Orel*, qui lui a demandé un drapeau fran-

res et applications de bijouterie et de rubans.

Mais les dames !... C'était chez elles qu'éclatait le luxe, non pas uniformément mais d'une façon plus ébouriffante chez les unes que chez les autres.

L'or et l'argent, tressés en forme de crêpe, recamés sur le brocard, mêlés aux points de Venise et de Bruxelles, tortillés en cannetille, disposés en barres ou en raies sur la soie et le velours, couvraient tout le corps. Sur le tout brillaient les perles et les pierres précieuses. Un certain nombre d'entre elles avaient les cheveux poudrés.

Et sous ces splendides atours, le gracieux essaim souriait de tous ses beaux yeux pleins de malice, s'agitait dans sa désinvolture, exhalant mille odeurs suaves, tournant la tête des cavaliers qui papillonnaient alentour intriguant sous son masque, jouant de l'éventail ; « le tout, comme a dit Henri Estienne avec sa kirieille d'adverbes, gentiment, galamment, joliment, mistement, mignardement, poupinement, braggardinement, leggiardement, etc... »

Approchons de ce groupe où le caquetage marche bon train, et que vient d'aborder notre ancienne connaissance Castagnac, avec ses longues jambes, sa peau de parchemin, ses moustaches en croc et son éternelle Colichemarde.

Une jeune femme, au chaperon coquettement enfoncé sur ses beaux cheveux châtain, est assise au milieu du cercle. Mais quoiqu'elle paraisse enjouée et qu'elle réponde avec esprit aux jeunes seigneurs qui l'entourent, par les trous de son masque, elle lance parfois un regard, aigu comme une flèche, du côté de la tribune aux Cariatides où se tiennent le roi et son entou-

rais. Puis le vapeur russe est sorti du port sous le pavillon français, aux applaudissements de l'équipage français et aux acclamations des Grecs et des Égyptiens présents sur le port.

### Au Dahomey

M. Burdeau, ministre de la marine, vient de décider que le *Sané*, qui devait rentrer en France avec le capitaine de vaisseau Reyniers, resterait provisoirement devant Kotonou pour appuyer les opérations des troupes de terre.

On écrit de Porto-Novo, le 9 juin :

Les Dahoméens se tiennent tranquilles. Quelques sentinelles dahoméennes sont seulement campées sur la rive du chenal de Kotonou, pour surveiller le mouvement des petites chaloupes. A Kotonou, la *Ville-de-Macéio* est restée sur la rade pendant 12 jours. Le Warf, en effet, n'est pas encore terminé et ne sera pas avant deux mois au moins. On a installé un mât charge provisoire, mais il se trouve si rapproché des volutes, que les embarcations ont peine à se tenir sous le pilan et ont besoin de la plus grande attention pour ne pas être entraînées par les lames.

La *Ville de Macéio* s'étant servie de sa chaloupe à vapeur pour remorquer les pirogues, celle-ci dut, dans un de ses voyages, stopper au moment où elle se trouvait près de la barre. Le patron mouilla de suite son ancre, mais la chaîne cassa et la chaloupe fut roulée dans la barre où elle se brisa en mille morceaux. Les quatre hommes qui la montaient arrivèrent sains et saufs à terre.

Nous sommes en pleine saison des mauvaises barres ; huit jours sur dix elle est impraticable. Hier, une embarcation montée par deux noirs de la maison Fabre, a chaviré sur la barre et les deux noirs ont été dévorés par les requins. Afin de hâter le déchargement du matériel qui arrive pour la colonie, l'autorité locale a décidé d'affréter à Lagos de petits vapeurs qui chargent sur rade de Kotonou et viennent à Porto-Novo en faisant le tour par Lagos.

Le colonel Dodds a fait son entrée à Porto-Novo le 31 mai. Il a passé le lendemain une revue des troupes.

Un navire de guerre portugais est arrivé devant Wydah.

### Un juif antipatriote

Dans un sermon prononcé samedi, à la synagogue de Bône, le rabbin Stora a préconisé l'enseignement hébraïque et s'est livré à une attaque violente contre l'enseignement français disant

rage.

Deux autres dames sont à côté d'elle, une bien plus âgée et une autre plus jeune.

Tandis que deux gentilshommes continuent à faire assaut d'esprit avec la plus vieille, qu'ils appellent madame la marquise, l'un d'eux, s'attachant plus spécialement à la dame au chaperon, vient de changer l'entretien assez brusquement.

— Oui, chère dame, rien n'est plus évident, lui disait-il avec un sourire d'intelligence. Gabrielle baisse... baisse !

— Vrai, monsieur du Lude ?

— Ainsi que je vous le dis, et bientôt j'espère...

— Chut ! fit la belle dame en posant le bout de son éventail fermé sur des lèvres roses dessinées avec grâce et qui n'avaient pu s'empêcher de s'épanouir en un sourire de satisfaction. Ma mère ou ma sœur pourraient entendre... Contez sans allusion !

— Nos conventions de l'autre jour sont maintenues, n'est-ce pas ? demanda du Lude à voix basse.

— Comte, si le roi vient à moi, j'emploierai tout en votre faveur, dit-elle sur le même ton. Mais, de grâce, généralisez l'entretien.

— Vous pouvez m'en croire, reprit le comte en élevant le ton. Du reste, si mademoiselle d'Enragues veut se donner la peine de s'en informer, elle saura que ce matin, dans la galerie, il n'était bruit que de l'anecdote.

— Une anecdote ! s'écria la marquise en se retournant.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 54

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

### VIII

UNE FÊTE AU LOUVRE

Le lendemain soir, après le souper qui avait lieu de quatre à cinq heures en ce temps, il y avait fête au Louvre.

Toute la cour était assemblée dans les appartements du rez-de-chaussée, et surtout dans cette splendide salle des Cariatides, qui n'a point son égale en noblesse et en beauté.

C'est au principal ornement qu'on y voit qu'elle doit son nom.

Cet ornement, ouvrage de Jean Goujon, comme on sait, est une des plus magnifiques productions qu'offre en Europe l'art de la sculpture depuis l'époque de la Renaissance.

Il consiste en une tribune de marbre blanc soutenue par quatre admirables colosses féminins ou cariatides.

La salle est, en outre, garnie de colonnes accouplées du plus bel effet.

On célébrait la paix de Vervins qui, dans la

que l'étude de la langue française et des sciences dévoyait les jeunes israélites, en faisant des êtres inutiles, des incapables, n'ayant pas de cœur et allant jusqu'à frapper leurs parents.

Plusieurs assistants ont protesté. Des altercations violentes se sont produites.

La colonie juive est irritée du langage anti-patriotique du rabbin et une grande émotion règne en ville.

**Les affaires du Maroc**

Le sultan du Maroc a essayé en vain de renouer des négociations avec sir Charles-Evan Smith en lui envoyant des messagers. La mission ne retournera pas à Fez et le gouvernement britannique a pleinement approuvé l'attitude de son ambassadeur.

**A Madagascar**

D'après les renseignements apportés par le dernier courrier de Madagascar, la situation reste calme. Ces renseignements ne font aucune mention des troubles qui auraient éclaté le 28 juin à Tamatave et dans lesquels trois Français auraient été assassinés, ainsi que l'ont raconté plusieurs journaux. On regarde cette nouvelle comme apocryphe.

**Déserteurs italiens**

On signale depuis quelques jours un grand nombre de déserteurs italiens provenant des bataillons de l'armée alpine. La plupart demandent à être incorporés dans la légion étrangère et seront dirigés sur l'Algérie. La gendarmerie de Nice, depuis lundi, a reçu quatorze de ces déserteurs.

**La peste en Perse**

On mande de Constantinople que la peste est réellement déclarée en Perse.

Le gouvernement turc a fait établir un cordon sanitaire le long de la frontière.

Le shah consent à la nomination d'une commission sanitaire internationale à Teheran.

**Eruption d'un volcan**

On confirme officiellement l'éruption du volcan d'Aboé, situé dans l'île de Sangi (Indes néerlandaises). Il y a eu 2,000 morts, parmi lesquels aucun Européen; la partie nord-ouest de l'île de Sangi est complètement détruite. La récolte est perdue dans le reste de l'île; des secours ont été envoyés pour éviter la famine.

**La catastrophe du «Mont-Blanc»**

Le comte Palluat de Bessé et son beau-frère le marquis d'Humières, qui ont perdu cinq membres de leur famille dans la catastrophe du *Mont-Blanc* à Ouchy, intentent une action en dommages-intérêts contre la compagnie générale de navigation du lac Léman. Ils ont chargé de ce soin M. Raisin, avocat-conseil du consulat général de France à Genève et membre du conseil des Etats suisses.

**La catastrophe de St-Gervais**

Les militaires ont quitté Bionnay samedi soir, où les travaux de recherches sont terminés. Dimanche, tous ont travaillé au Fayet.

On a trouvé dans une salle de l'école de Bionnay, une cuisse que l'on croit appartenir au cadavre d'un homme. Contrairement à ce qui a été dit par plusieurs journaux, l'état sanitaire du bourg de St-Gervais ne laisse absolument rien à désirer. On n'a même pas à signaler de maladie parmi les ouvriers civils et militaires qui, dès le début, ont travaillé continuellement dans la vase.

**Incendie à bord du « Thibet »**

On annonce qu'un incendie vient d'éclater à bord du paquebot français *Thibet*, de la Compagnie Fraissinet, arrivé, comme on sait, samedi à Marseille, venant de la côte occidentale d'Afrique. Le feu a pris, on ne sait comment, dans la soute de l'avant du navire, dans laquelle se trouvaient deux caisses de poudre, de 20 kilos chacune.

En présence de ce danger, quatre sapeurs-pompiers et un matelot sont descendus dans la soute, où ils ont failli être asphyxiés en voulant retirer ces caisses. Grâce à l'immersion de la soute par la pompe à vapeur de la *Moselle* on a pu éviter une explosion.

**L'aérostation militaire**

On annonçait, il y a quelques jours, dit le *Gaulois*, qu'un ballon dirigeable avait été aperçu au-dessus des frontières russes, inspectant les lignes de défense.

L'appareil, qui semblait se mouvoir aisément, devait être, disait-on, un aérostat allemand.

Nous avons voulu renseigner exactement nos lecteurs sur ce sujet, qui intéresse à un si haut point la défense nationale, et c'est d'une bonne source que nous tenons les renseignements qui suivent :

Il y a quelques années, un aérostat parti de Meudon, pour un point déterminé revenait à son point de départ. Cinq fois de suite la même expérience était renouvelée avec le même succès. Etait-ce donc

le simple hasard qui permettait ainsi à l'aérostat de traverser les vents dans des directions toujours les mêmes ?

On peut dire qu'à ce moment, déjà, le problème qui avait occupé depuis un siècle les Montgolfier, Foujas de Saint-Fond, le général Meunier, Dupuy de Lôme, Henry Giffar et des myriades de modestes chercheurs, pouvait être considéré comme résolu.

Pour employer l'expression de M. le commandant Renard, l'océan de l'air nous appartenait. La patrie des Montgolfier assurée de posséder la première flotte aérienne.

Depuis, un travail incessant a permis d'apporter chaque jour des perfectionnements à la découverte des officiers de Meudon. Nous ne pouvons entrer dans les détails techniques, mais le ballon dirigeable est sorti du domaine de la chimère.

Dans les manœuvres on n'a pas cru devoir employer les ballons dirigeables; mais l'usage des ballons se vulgarise de plus en plus. Depuis 1882, on se sert des ballons captifs dans les manœuvres; et, dernièrement, le général de Gallifet commandait en ballon.

Reste à savoir si l'Allemagne dispose de tels avantages ou soit sur la voie de les obtenir. Les obtiendra-t-elle dans un temps plus ou moins reculé ? On ne peut le savoir; mais, quant à présent, elle n'est certainement point parvenue à construire un ballon dirigeable.

**Le choléra**

Paris, 25 juillet.

La municipalité de Clichy a décidé de faire raser trois cités de chiffonniers, véritables foyers d'infection.

Une amélioration très sensible a été constatée, ces jours derniers, dans la situation sanitaire de la banlieue. Deux décès suspects sont à signaler, l'un à St-Denis, l'autre à Aubervilliers, et encore sont-ils ceux de deux enfants en bas âge. Deux cas non suivis de décès ont été constatés à Saint-Denis.

St-Petersbourg, 24 juillet.

Le choléra a causé 4 nouveaux décès à Sarpoul, gouvernement de Viatka. Il a gagné Taganrog, Novotcherkash, Nijni-Nowgorod et quelques localités de la Crimée.

St-Petersbourg, 25 juillet.

D'après les nouvelles de Nijni-Nowgorod plusieurs cas de choléra y ont été constatés; il s'agit de voyageurs arrivés de dehors. Le choléra diminue dans la vallée du Volga et on espère qu'il disparaîtra bientôt complètement de cette région.

Par contre, l'épidémie augmente dans le midi. Les mesures les plus énergiques ont été prises pour empêcher la propagation du fléau.

Belgrade, 24 juillet.

Les nouvelles reçues de Roumanie confirment que le choléra s'est déclaré dans la Dobroudja et le Baragan. On signale plusieurs cas mortels. Les autorités font tout leur possible pour localiser l'épidémie.

**M. Rey à la Chambre**

SUITE (Voir les nos des 46 19 21 et 23 juillet)

« Modifier dans l'état A visé par cet article les sommes relatives à la contribution personnelle-mobilière de manière à les mettre en harmonie avec l'amendement suivant et l'article 3 ».

Eu réalité cet amendement porte sur l'article 3, et dès lors il faudrait ajourner le vote sur l'article 1<sup>er</sup>.

M. *Emile Rey*. — Evidemment ! il faut réserver l'article 1<sup>er</sup> jusqu'après le vote de l'article 3.

M. le président. — Permettez ! lorsque nous aurons réservé l'article 1<sup>er</sup>, si on vote ensuite votre amendement sur l'article 3, il faudra cependant que vous arrêtiez les chiffres de l'état A ! (C'est évident !)

M. *Emile Rey*. — La commission est plus compétente que moi pour y introduire les modifications nécessaires.

M. le président. — Alors vous demandez qu'on vote d'abord sur l'article 3 ?

M. le Ministre des finances. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. le Ministre des finances. — Messieurs, je ne voudrais pas rester sous le coup des reproches de M. Rey, qui prétendait tout à l'heure que le Gouvernement ajourne d'année en année les réformes qui lui sont demandées. Je ne crois pas que les reproches soient justifiés. Vous vous rappelez qu'en 1887 — j'étais alors ministre des finances — j'avais condamné l'impôt sur les portes et fenêtres. Je le condamne encore; c'est une idée ancienne sur laquelle l'expérience ne m'a pas fait varier. (Sourires).

Laissez-moi achever ma pensée. Croyez-vous que ce soit par des improvisations qu'on opère les réformes ? Tel n'est pas mon sentiment. (Margues d'approbation).

L'année suivante, en 1888, nous n'avons pas pu faire cette réforme parce que nous n'étions plus au pouvoir. Nous ne l'avons cependant pas perdue de vue; à notre retour aux affaires nous avons, en 1890, lors du vote du budget de 1891,

posé les assises de la réforme des quatre contributions directes en faisant le dégrèvement de l'impôt foncier et la péréquation, par voie de modération, des taxes de la propriété non bâtie.

J'ai déjà dit à la Chambre qu'au moment où nous avons réalisé cette grande opération, j'aurais été très désireux, aussi désireux que ceux de nos collègues qui ont signé l'amendement, d'y comprendre la réforme de l'impôt des portes et fenêtres.

Mais quand je me suis trouvé en présence des conséquences qui allaient en résulter, j'ai hésité; vous auriez hésité comme moi, parce qu'il y avait telles villes, comme Paris, par exemple, qui se trouvaient surchargées d'un nombre de millions que vous n'auriez pas voulu leur imposer. (Mouvements divers)

Nous n'avons cependant pas renoncé à cette réforme; nous l'avons étudiée, et l'honorable directeur général des contributions directes a dans sa serviette un avant-projet presque mûr qui comprend à la fois la réforme des portes et fenêtres et celle de la contribution personnelle-mobilière.

La Chambre me permettra de m'expliquer aussi sur ce point, qui ne viendra en discussion que tout à l'heure, parce que, dans mon esprit et dans l'esprit du Gouvernement, les deux questions sont liées.

Etant donné que la suppression de l'impôt des portes et fenêtres ne peut se faire par voie de dégrèvement, puisque la situation générale de nos ressources ne nous le permet pas, il faut toujours remplacer cet impôt par une taxe plus juste, assise sur la propriété bâtie. Mais nous nous heurtons à cette première difficulté que nous allons de nouveau frapper les populations des grandes villes, les mêmes qui ont vu leurs charges augmentées par la réforme que nous avons faite, il y a deux ans.

Dans ces conditions, il nous a paru qu'il fallait lier les deux questions, faire en même temps la transformation de l'impôt des portes et fenêtres en une taxe assise sur le principal de la propriété bâtie, et la réforme de l'impôt personnel et mobilier en combinant cette dernière de façon à corriger, à atténuer ce que la première pouvait avoir de trop lourd pour une certaine partie de la population. (Très bien ! très bien !)

Le problème que nous cherchons à résoudre consiste à faire une plus large part à l'esprit de justice dans la répartition des impôts, sans que les contribuables se trouvent plus lourdement chargés. C'est là un problème dont la solution est assez difficile pour nous donner le temps de l'étudier.

Je vous disais que l'honorable M. Boutin, directeur général des contributions directes a un projet presque prêt, bien étudié, plus avancé que le vôtre, monsieur Rey : je ne vous en fais pas un grief, vous n'avez pas les moyens de préparer une loi comme peuvent le faire les administrations publiques.

Mais j'hésite à déposer ce projet. Et pourquoi ? Parce que, après en avoir arrêté les grandes lignes, après avoir établi les principes et dégagé les formules, nous avons cherché à nous rendre compte des effets que chacun des articles de la nouvelle loi aura dans tel département, dans telle commune, sur telle situation individuelle : tel un ingénieur qui veut construire un édifice, avant d'exécuter le plan qu'il a tracé sur le papier, commence par sonder le sol afin de s'assurer de la solidité du terrain dans lequel il va jeter des fondations. (Très bien !)

En bien, donnez-nous le temps de faire cette enquête, et je prends l'engagement que dans le budget de 1894 la réforme des contributions directes occupera la place principale.

On pourrait me dire : « Vous ne serez plus là. » Peut-être bien ! je suis arrivé personnellement à un point d'existence ministérielle tel qu'il est bien possible que je n'aie pas à préparer un autre budget. Mais il ne s'agit pas là d'un projet qui me soit personnel : c'est un projet qui appartient à l'administration des contributions directes, et comme il réalise une réforme désirée par tous, et qu'il l'assure dans les conditions les meilleures, je puis dire que, quel que soit mon successeur, il n'hésitera pas à remplir la promesse que je fais ici. (Très bien ! très bien !)

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Chemin de fer de Cahors à Moissac**

Monsieur le rédacteur,

Vous avez reproduit un article du *Républicain de Tarn-et-Garonne* qui, répondant à certaines contestations soulevées par des adversaires politiques au sujet de la réalité de la concession de la ligne de Cahors à Libos, citait à son appui divers journaux de la région affirmant cette bonne nouvelle.

Or, ces journaux ne mentionnent que le dépôt sur le bureau de la Chambre des députés du rapport de M. Camille Pelletan qui demande, en effet, la concession de cette ligne à la C<sup>ie</sup> d'Orléans.

Présentée ainsi, la question n'apparaît pas sous son vrai jour : elle est plus avancée que ne semblent le dire les journaux dont on a parlé.

Nous ne nous trouvons pas seulement en présence d'un rapport favorable, mais en présence d'un vote de la Chambre qui a accepté les conclusions de ce rapport après un court débat.

La concession du chemin de fer de Cahors à Moissac est donc un fait acquis, et on ne saurait plus élever à ce sujet aucune contestation sérieuse.

Veillez agréer, etc...

EMILE REY

Député du Lot.

**L'emprunt**

Le *Journal officiel* promulgue la loi autorisant le département du Lot à contracter à la Caisse des chemins vicinaux un emprunt de 27,000 fr. applicable à des travaux de vicinalité.

**Ecole normale d'institutrices**

Mlle Sault, professeur à l'école normale d'institutrices de Cahors, est appelée, sur sa demande, par arrêté du 22 juillet courant, à la direction de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Secondigny-en-Gâtinais.

**Certificat d'aptitude à la Gymnastique**

Aux examens qui ont eu lieu samedi 8 candidats se sont présentés et ont été tous reçus. Ce sont : MM. Annès, Brunet, Cauzinille, Daudy, Gracety, Larigaldie, Roldès et Verdier. Ils sortent tous de l'école normale.

**Nécrologie**

Nous apprenons la mort de notre compatriote, M. J. Caunézil, sous-officier du corps expéditionnaire du Dahomey.

M. J. Caunézil est le frère de M. Urbain Caunézil, caissier de la Trésorerie Générale du Lot. Nous prenons une vive part à sa douleur.

**Le produit des chemins de fer**

Nous croyons intéressant de donner un état comparatif des recettes effectuées en 1890 et en 1891, par les gares du département. Nos lecteurs remarqueront certainement les différences auxquelles ont donné lieu l'ouverture des nouvelles lignes et l'établissement des arrêts entre gares.

	1890	1891
Les Quatre-Routes.....	145,599	104,162
St-Denis-près-Martel.....	414,345	209,311
Montvalent.....	15,149	12,054
Rocamadour.....	37,863	36,300
Gramat.....	163,905	154,780
Assier.....	75,372	80,343
Le Pournel.....	18,159	20,443
Figeac.....	206,209	286,208
Bagnac.....	39,368	49,514
Saturac-Touzac.....	9,663	8,457
Duravel.....	18,224	12,705
Puy-l'Evêque.....	59,251	48,072
Prayssac (arrêt).....	>	2,037
Castelfranc.....	76,358	70,283
Luzech.....	36,291	32,717
Parnac.....	21,846	19,771
Douelle (arrêt).....	>	400
Mercuès.....	16,607	10,153
Cahors.....	322,988	353,005
Sept-Ponts.....	2,009	1,727
Cieurac.....	1,993	1,653
Lalbenque.....	16,607	18,581
Cabessut.....	33,101	26,977
Arcambal.....	5,786	4,760
Vers.....	7,764	8,437
St-Géry.....	5,749	5,555
Conduché.....	10,714	12,290
St-Cirq-Lapopie.....	5,649	6,015
St-Martin-Labouval.....	36,804	33,957
Calvignac.....	3,694	3,594
Cajarc.....	92,399	80,702
Montbrun.....	2,801	2,845
Toirac.....	9,250	10,458
Lamadelleine.....	12,310	11,463
Sonillac.....	157,451	147,194
Le Pigeon.....	6,869	6,818
Baladon (arrêt).....	>	135
Martel.....	41,085	44,059

**Nouvelles gares**

Gignac-Cressensac.....	>	10,982
Lamothe-Fénelon.....	>	4,872
Nozac.....	>	2,247
Gourdon.....	>	72,400
St-Clair.....	>	12,918
Déagnac.....	>	4,153
Peyrilles-Thédirac.....	>	4,034
St-Denis-Catus.....	>	14,999
Espère.....	>	4,017
Vayrac.....	>	51,922
Bétaulle (arrêt).....	>	838
Puybrun.....	>	16,056
Bretenoux.....	>	141,108
Port-de-Gagnac.....	>	3,923
Laval-de-Cère.....	>	9,376
Lamativie.....	>	3,083

Totaux..... 2,202,312 2,290,516

**Baccalauréat**

Voici les noms des jeunes gens, élèves du lycée Gambetta, qui ont été déclarés admissibles aux examens oraux pour l'obtention du diplôme de bachelier ès-lettres (1<sup>re</sup> année).

MM. Pons Edmond, Périé Gustave, Darnis Gabriel, Lhoste Jules, Lafforgue Jules, Rabejac Jean, Cros Louis, Rigal Joseph, Garrigues Alphonse, Fauré Léopold, de Gavardie Pierre, Malvy Louis.

Voici la liste des élèves du Lycée Gambetta déclarés admissibles aux examens oraux du baccalauréat de philosophie :

MM. Vidal Léon, Crouzat Adolphe, Constans Léonce, Vinel Auguste, Sémirot Pierre, Landrevie Elie, Delom Louis, Maurel Paul, Chaumont Fernand.

Le jeune Louis Rivière, élève du Lycée Gambetta, vient de passer devant la faculté de Clermont ses examens au baccalauréat de rhétorique. Il a été déclaré admissible.

**Vacances scolaires**

M. le Préfet du Lot, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, et après avis du conseil départemental, a fixé ainsi qu'il suit les vacances scolaires dans les écoles primaires élémentaires et dans les écoles primaires supérieures du Lot.

Sortie : le samedi 6 août, après la classe du soir.

Retournée : le lundi 3 octobre, à 8 heures du matin.

Les vacances des écoles maternelles sont fixées par l'article 8 du décret du 18 janvier 1887.

**Le sergent Lavayssière**

**Manifestation patriotique.** — Jeudi, 28 juillet, aura lieu à Castelfranc une pieuse manifestation patriotique en souvenir du héros de Sidi-Brahim.

Des couronnes envoyées par les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied, des garnisons de Nancy, Dijon, Amiens et St-Dié, seront déposées sur la tombe du brave Lavayssière.

Une délégation du 7<sup>e</sup> de ligne, composée du colonel, d'un commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant et de quatre sergents, sera présente à cette manifestation à laquelle assistera également M. le préfet du Lot.

Nous sommes certains que de nombreux admirateurs de Lavayssière se rendront, ce jour-là, à Castelfranc, pour honorer la mémoire du brave des braves, en attendant que sa ville natale prenne l'initiative de faire élever le monument qu'elle doit au vaillant soldat.

**Acte de probité.** — Le jeune Emile Canezil, âgé de 14 ans, ayant trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie renfermant une somme assez importante, s'est empressé de porter sa trouvaille à M. le maire de Castelfranc qui la tient à la disposition du propriétaire.

Cet acte de probité fait le plus grand honneur au jeune Canezil dont les parents sont très pauvres.

**Boussac en prison**

Boussac, le voleur des magasins du Printemps, est arrivé samedi soir, à 4 heures par le train de Brive. Il a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution devant les tribunaux.

**Dépôt de livrets**

Nous rappelons aux hommes de la classe de mobilisation 1867 qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, du dimanche 7 août prochain au dimanche 21 août suivant.

Les hommes de la classe 1881, à l'exception de ceux qui sont passés dans l'armée territoriale du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 1891, sont invités également à déposer leur livret à la même date.

Nous recommandons aux intéressés de réclamer un récépissé de leur dépôt : c'est le seul moyen d'éviter tout ennui, en cas de perte du livret.

**Ecoles supérieures de Commerce reconnues par l'Etat**

Les concours d'entrée dans les huit écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat seront ouverts, en 1892, le lundi 3 octobre.

Sont admis à ces concours tous les jeunes gens âgés de 16 ans révolus au 1<sup>er</sup> janvier dernier ou ayant obtenu du ministre du commerce une dispense d'âge dans les conditions réglementaires.

Les demandes d'admission aux concours avec les pièces à l'appui devront être adressées aux directeurs des écoles avant le 18 septembre.

On peut se procurer les programmes et conditions des concours au ministère du commerce et de l'industrie (Direction de l'enseignement industriel et commercial).

Pour les conditions de scolarité et de pension particulières à chaque école, s'adresser aux directeurs des établissements, savoir :

Ecole des hautes études commerciales, Paris, rue de Tocqueville, 43 ; école supérieure de commerce de Paris, rue Amelot, 102 ; institut commercial de Paris, rue Blanche, 19 ; école supérieure de Bordeaux, rue St-Sernin, 66 ; école supérieure de commerce du Havre, rue Ancelot, 21 ; école supérieure de Lille, rue Nicolas-Leblanc, 36 ; école supérieure de Lyon, rue de la Charité, 34 ; école supérieure de Marseille, rue de Paradis, 182.

**Chronique électorale**

**Canton de Gramat**

Gramat, 26 juillet 1892.

Monsieur le Directeur,

Connaissant, de longue date, l'impartialité du *Journal du Lot*, je viens vous prier d'accorder à cette lettre l'hospitalité de vos colonnes.

Comme aujourd'hui, pour certains, la reconnaissance n'est qu'un vain mot, on peut en parler en toute liberté.

Ce n'est pas, malgré tout, sans quelque étonnement qu'on a vu se produire ici la candidature de M. Quercy contre celle de M. Robert Calmon.

Tout le monde sait, en effet, dans la contrée, que M. Quercy doit sa position de président du tribunal de Brive, au regretté M. Calmon sénateur, et l'on n'ignore pas davantage les démarches faites par celui-ci pour lui obtenir un poste de conseiller dans une cour d'appel. Si elles n'aboutissent pas, c'est que M. Quercy était encore trop jeune dans la magistrature.

On sait également que c'est M. Calmon, qui, au risque d'affaiblir, par cet appui, sa popularité parmi nous, avait fait nommer maire de Gramat M. Quercy, banquier, sous le premier ministère de M. Constans.

Il est, paraît-il, des familles où la gratitude est un lourd fardeau, dont elles se débarrassent facilement et sans douleur.

Les populations du canton de Gramat, moins oubliées que la famille Quercy, ont gardé le souvenir reconnaissant des services rendus à nos communes par M. Robert Calmon ; elles lui en donneront un témoignage éclatant le 31 juillet.

Un mot sur un nouveau personnage qui est intervenu dans nos luttes électorales, auxquelles il eût été sage pour lui, croyons nous, de rester étranger ; nous voulons parler de M. Cocula, vétérinaire à St-Germain.

Il y a peu de temps encore, nous assure-t-on, il alla offrir spontanément à M. Robert Calmon et à ses amis de soutenir sa candidature au Conseil général dans le canton de Gramat. M. Cocula ne saurait le nier ; et il conviendrait qu'une pareille versatilité est peu de nature à lui donner la réputation d'un homme sérieux.

M. Calmon a fait une profession de foi franchement républicaine, et à voir le déploiement de forces auquel nous assistons, on croirait qu'il s'agit de combattre un candidat réactionnaire.

M. le sénateur de Verninac, qui est en train de semer la discorde dans le parti républicain de notre canton, apprendra peut-être à ses dépens, qu'au dessus des personnalités politiques se trouve le bon sens des électeurs, avec lequel il faudra bien compter un jour, car l'émancipation se fait, plus rapide qu'il ne le voudrait sans doute. L'expérience pourrait lui démontrer aussi qu'en « semant le vent, on s'expose à récolter la tempête. »

Recevez, Monsieur etc...

**Gourdon**

**Escroqueries.** — Il y a quelques temps, deux individus ayant la tenue et les allures de voyageurs de commerce, parcouraient les campagnes d'une partie de l'arrondissement de Gourdon, et se disant représentants d'une banque qu'ils appelaient pompeusement : La Caisse nationale de Paris, offraient de vendre aux gens des quarts d'obligations de la ville de Paris, moyennant le paiement de 10 fr. par mois, le premier versement se faisant sur-le-champ.

Pour convaincre les incrédules et les engager à traiter avec eux, ils leur disaient que la banque qu'ils représentaient était patronnée par le gouvernement et que, s'ils avaient besoin d'argent plus tard, ils n'auraient qu'à se présenter aux guichets de la poste avec le papier qu'ils délivraient en échange du premier paiement, et que là, ils seraient remboursés de leurs avances. En un mot, ils présentaient leur soi-disant banque comme une succursale de la caisse d'épargne postale.

Le parquet de Gourdon s'étant ému des

agissements suspects de ces escrocs, après une enquête sommaire, lança un mandat d'arrêt contre eux. Après quelques recherches, ils furent arrêtés dans le département de la Gironde et conduits à la prison de Gourdon, où ils ont été immédiatement écroués.

Après l'instruction de leur affaire, ils passeront probablement en police correctionnelle, sous l'inculpation d'escroquerie.

Nous ne saurions trop mettre en garde les populations de nos campagnes contre ces audacieux chevaliers d'industrie qui ne cherchent qu'à exploiter leur crédulité ou leur naïveté, pour leur extorquer de l'argent.

**Nos compatriotes.** — Parmi les nouveaux décorés du 14 juillet, nous relevons le nom de notre compatriote M. Henri Dulot, lieutenant-trésorier de gendarmerie à Mont-de-Marsan, qui est promu chevalier de la Légion d'honneur.

**Foire.** — Le maire de Gourdon a l'honneur d'informer le public que le 14 août étant cette année un dimanche, la foire qui devait avoir lieu ce jour-là sera tenue la veille, 13 août, jour de samedi.

**Le feu d'artifice.** — Nous apprenons que le feu d'artifice du 14 juillet sera tiré le 22 septembre, centenaire de la proclamation de la République.

**Les courses de Gramat**

Les courses ont été favorisées par un temps splendide.

Grande affluence. L'enceinte réservée était littéralement remplie. Les tribunes regorgeaient de monde.

Aucun accident à signaler.

On a d'abord procédé à l'épreuve obligatoire des pouliches de trois ans, primées au concours de Gramat, le 20 avril dernier.

Elles sont arrivées dans l'ordre suivant : 1<sup>er</sup> prix, *Ardeute*, à M. Delbos ; 2<sup>e</sup> prix, *Topaze*, à M. Estay ; 3<sup>e</sup> prix, *Alouette*, à M. Gauthié ; 4<sup>e</sup> prix, *Albanie*, à M. Pechmalbec ; 5<sup>e</sup> prix, *Néronette*, à M. Canet ; 6<sup>e</sup> prix, *Fubrenne*, à M. Despeyroux ; 7<sup>e</sup> prix, *Actrice*, à M. Caussanel ; 8<sup>e</sup> prix, *Aragonaise*, à M. Vernet ; 9<sup>e</sup> prix, *Rosière*, à M. Destips ; 10<sup>e</sup> prix, *Gamine*, à M. Maison-haute.

Le prix de la Prairie (au trot monté) a donné les résultats suivants : 1<sup>er</sup> prix, *Marianne*, à M. Dauriac ; 2<sup>e</sup> prix, *Reine-des-Près*, à M. Molinié ; 3<sup>e</sup> prix, *Prude*, à M. Macabiau.

Le prix des Causses-du-Lot a été vivement disputé. On gagné les prix : 1<sup>er</sup>, *Marcassin*, à M. Léglise ; 2<sup>e</sup>, *Elf*, à M. Dauriac ; 3<sup>e</sup>, *Nana*, à M. de Fanzin.

Le prix de l'Alzon (courses de haies n'a été couru que par deux concurrents.

*Mistress*, à M. Trouilh, a remporté le 1<sup>er</sup> prix. Venait, après, *Bagasse*, à M. Lapeyrière.

Le soir, de beaux feux d'artifice et de brillantes illuminations ont clos la fête, qui devait recommencer le lendemain pour les courses au trot attelé, ainsi que pour les velocipédistes.

**Figeac**

La distribution des prix aux élèves du collège de Figeac aura lieu samedi 30 juillet, 9 heures du matin, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Moignard, procureur de la République.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Dauphin, professeur de rhétorique.

**Concours hippique.** — Vendredi 22 juillet, au lieu, sur le champ de foire, le concours annuel de juments poulinières et de pouliches. Il a été brillant, tant par le nombre que par la beauté des animaux présentés, et a démontré une amélioration de plus en plus sensible dans la race chevaline de notre région.

Voici les résultats : Juments poulinières. — 1<sup>er</sup> prix, Cayrel, à Camburat, 300 fr. ; 2<sup>e</sup>, Roumégoux, à Cardailiac, 250 francs ; 3<sup>e</sup>, Mage, à Issepts, 250 fr. ; 4<sup>e</sup>, Issaly, à Livernon, 200 fr. ; 5<sup>e</sup> Merle, à Grèzes, 200 fr. ; 6<sup>e</sup>, Sauvagnac, à Bagnac, 100 fr. ; 7<sup>e</sup>, Roques, à Fons, 95 fr. ; 8<sup>e</sup>, Fréjaville, à Lissac, 60 fr. ; 9<sup>e</sup>, Mir, à Lissac, 60 fr. ; 10<sup>e</sup>, Bergon, à Corn, 30 fr. ; 11<sup>e</sup>, Fages, à Brengues, 30 fr. ; 12<sup>e</sup>, Rustan, à Reyrevignes, 30 fr. ; 13<sup>e</sup>, Raysac, à Lunon, 30 fr.

Pouliches de 2 ans. — 1<sup>er</sup> prix, Lacabane, à Boussac, 85 fr. ; 2<sup>e</sup> Cassan, à Cardailiac, 70 fr. ; 3<sup>e</sup>, Issaly, à Livernon, 60 fr. ; 4<sup>e</sup> Mage, à Livernon, 50 fr. ; 5<sup>e</sup>, Lacabane, à Boussac, 30 fr. ; 6<sup>e</sup>, Védrunes, à Reyrevignes, 20 fr.

Pouliches de 3 ans. — 1<sup>er</sup> prix, Soulié, à Saint-Bressou, 100 fr. ; 2<sup>e</sup>, Coussieu, à Fourmagnac, 90 fr. ; 3<sup>e</sup>, Védrunes, à Reyrevignes, 60 fr. ; 4<sup>e</sup>, Moussié, à Lissac, 50 fr.

**Incendie.** — Un incendie considérable a détruit la maison et le mobilier de M. Durand, menuisier. Les pompiers ne purent, malgré tous leurs efforts, empêcher le sinistre de se communiquer à la maison voisine de M. Girou, dont une partie a été brûlée.

**Aujols**

**Incendie.** — Un incendie a détruit, jeudi, une maison et son mobilier appartenant au sieur Berthier Baptiste, propriétaire à Aujols.

Les pertes qui s'élèvent à 2,000 fr. environ ne sont couvertes par aucune assurance.

**Castelnau**

**Arrestation.** — La gendarmerie de Castelnau a procédé à l'arrestation du sieur D. J., âgé de 19 ans, cultivateur né et domicilié dans cette commune. Cet individu a été surpris en flagrant délit de tentative de vol.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

**Payrac**

**Brûlée vive.** — Mardi matin, vers 9 heures, Anne Pélaprat, veuve Martory, âgée de 73 ans, allumait du feu, lorsque quelques étincelles sont tombées sur sa robe qu'elles ont enflammée. Aux cris poussés par la malheureuse victime les voisins accoururent et la trouvèrent au milieu de la cuisine, les vêtements tout en feu ; quelques instants après elle expirait.

**Lauzès**

Le dimanche 31 juillet, à 1 h. 1/2 du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique et gratuite à la mairie de Lauzès.

Sujet : Fumier de ferme et engrais chimiques.

**« Le Quercy »**

Sous ce titre, nous sommes heureux d'annoncer la prochaine apparition d'une nouvelle Revue littéraire, artistique et musicale, qui sera publiée à Montauban, éditée par M. Forestié, imprimeur.

C'est là une excellente et très louable tentative de décentralisation, à laquelle tous nos concitoyens doivent applaudir et apporter leur concours.

Cette Revue a déjà recueilli l'adhésion effective de nos meilleurs écrivains et de nos artistes les plus appréciés.

Comme on l'a dit avec raison, la province a conquis Paris, mais les provinciaux n'oublient jamais la « petite patrie » et ne craignent pas de le proclamer.

De tous côtés, l'initiative de cette création a rencontré l'accueil le plus chaleureux. Les promesses de concours et les envois sont déjà un gage assuré de succès, car les noms les plus marquants figurent dans la liste des collaborateurs, qui est déjà fort complète, et elle paraîtra très prochainement avec le sommaire du premier numéro.

Par le soin apporté aux choix des artistes et des dessins, le *Quercy* sera une revue de famille, qui sera accueillie partout avec faveur.

Née sous les meilleurs auspices, la nouvelle Revue ne peut que triompher des difficultés qui assaillent toujours les créations de ce genre. Ce qui nous tue en province, c'est l'esprit étroit l'esprit de coterie. Le *Quercy* ouvre ses colonnes, toutes larges à toutes les bonnes volontés, et n'étant inféodé à personne, il restera absolument indépendant à tous les points de vue.

La nouvelle Revue, nous en sommes certains, marchera courageusement dans cette voie de progrès et d'initiative qui lui assureront une place exceptionnelle parmi les publications de ce genre.

**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 9 au 16 Juillet 1892

**Naissances**

Lachaux Jeanne, rue Barrée à la Gare.  
Sers Jeanne, rue Pierre de Bernis.  
Cambornac Jean, rue Labarre, 52.

**Mariages**

Barriétis Michel, et Bourrières Justine.  
Frayssé Jean, et Gausserie Marie.  
Alagnoux Jean, et Rouffet Rosalie.  
Castelnau Guillaume, et Bergon Marie.

**Décès**

Deschamps Paul, capitaine au 7<sup>me</sup>, 46 ans, rue de la Caserne.  
Giral Cécile, 5 mois, rue Fénélon.  
Besse Françoise, 47 ans, à Bach.

**BULLETIN FINANCIER**

du 25 juillet 1892

Le marché a été aujourd'hui très bon et nous avons à constater une amélioration sensible sur les cours de samedi.

L'allure du Comptant est satisfaisante. C'est d'un bon augure pour la semaine.

Le 3 0/0 est à 98.42 1/2.

Les établissements de crédit restent comme samedi. Il n'y avait eu, du reste la semaine dernière que des variations insignifiantes. Le Crédit Foncier cote 1087.50. La Banque de Paris cote 640.

Peu d'affaires sur nos grands chemins.

Les fonds étrangers sont très fermes. Nous avons dit qu'à la première éclaircie l'Italien monterait nos prévisions se trouvent justifiées, il cote 90.60.

L'Extérieure maintient sa reprise à 63.1/8.

En Banque, les valeurs de cuivre sont mieux tenues, la Morena sera la première à en bénéficier.

La part de Soufres Romains cote 240.

**Bibliographie**

**Bienne et ses environs**

L'institut artistique d'Orell Fussli continue avec entrain la publication de sa collection de l'Europe illustrée. Tantôt il nous donne la description d'une région sauvage des Alpes ou celle d'un bain célèbre, tantôt il nous fait parcourir une nouvelle voie ferrée de montagne vertigineuse, ou nous promène sur les bords d'un beau lac bleu. Les fascicules n<sup>os</sup> 158 et 159 s'occupent de Bienne, ville riante au pied du Jura, de ses environs intéressants, des fameuses gorges de la Suze, les plus grandioses du Jura, appelées communément « Taubenloch », et du val industriel de St-Imier. Elles nous font gravir les sommets de Boujan, de Macolin, de la Montagne de la Douanne, du Chasseral, qui offrent tous une vue très étendue, et nous promènent sur les bords aux aspects variés du lac de Bienne et sur son île pittoresque, l'île de St-Pierre, connue par le séjour de quelques mois qu'y fit Rousseau ; il y trouva le calme le repos après une époque agitée de sa vie. Les souvenirs historiques qui se rattachent à cette région, remontent par les habitations lacustres aux temps préhistoriques, puis vient la domination romaine en Helvétie, dont le point d'appui était la contrée baignée par les lacs du Jura, ensuite la souveraineté spirituelle et temporelle des princes-évêques de Bâle, qui dura pendant tout le moyen-âge et jusqu'au commencement de ce siècle. La grosse entreprise de la correction des eaux du Jura, qui y est développée, prête à ce petit volume un intérêt spécial, en montrant ce dont un pays est capable lorsqu'il groupe et concentre ses forces. Cet opuscule est d'une valeur bien supérieure à celle de la plupart des productions de la littérature de voyage et peut être recommandé chaudement, tant aux touristes qu'aux habitants du pays.

L'EUROPE ILLUSTRÉE. — N<sup>os</sup> 158 et 159. — « Bienne et ses environs », par J. Hardmeyer, avec 33 illustrations par J. Weber et une carte. Zurich, art. institut Orell Fussli. Prix, 1 fr.

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE**

Pour les stations thermales de Chamblert-Néris (Néris), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

**Réduction de 50 0/0**

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la compagnie, à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

**De Paris à Toulouse**

	17	5	21	35	1125
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> » s.	9 <sup>h</sup> m.	7 <sup>h</sup> 40s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 5	12 42	—
	départ. 6 50	6 45	5 25	1 10	7 <sup>h</sup> 5
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 26	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 29	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 24
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	8 58	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 1	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 12	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 37
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	7 55
Labenque.....	10 29	—	—	4 56	8 4
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 40
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 23
	départ. 12 2	10 23	8 42	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

**De Toulouse à Paris**

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	—	6 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	3 19	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 1	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37m.	—	10 21m.	—	—	11 38s.

**De CAHORS à LIBOS**

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 13
Mercuès.....	6 54	1 47	6 17
Arrêt Douelle	6 58	»	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 11	1 22	6 45
Castelfranc..	7 25	1 35	6 57
Arr. Prayssac	7 28	»	7 »
Puy-l'Evêque..	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 32
BORDEAUX..	3 51	8 11	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

**De LIBOS à CAHORS**

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	5 <sup>h</sup> » s.	11 33	7 40
— Express.	7 40	—	—
BORDEAUX..	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 55	3 37	9 11
Soturac-Touzac	8 45	3 50	9 21
Duravel.....	8 52	3 59	9 28
Puy-l'Evêque..	8 50	4 8	9 35
Arr. Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc..	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

**De CAHORS à CAPDENAC**

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	11 40	5 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 4	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirg, halte.	8 38	1 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monthrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 5
Lamadecine..	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

**De CAPDENAC à CAHORS**

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 30	5 22
Lamadecine..	7 59	11 54	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monthrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 39	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 53	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirg, halte.	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry....	9 18	1 41	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 51	2 41	7 6
Cabessut, halte.	9 44	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

**VELOUTINE**

**CH. FAY, Inventeur**  
9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

**Eaux Minérales Naturelles de Cransac**  
(Aveyron)

Calcario-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes  
MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)  
Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.  
Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.  
Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours

BAINS — HYDROTHÉRAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Établissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.  
MÈME DES  
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**A VENDRE**  
POUR RAISON DE SANTÉ  
La belle Propriété Vignoble  
de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement